VOTRE FORMATION



LE LIEU

La formation se déroulera en présentiel à Saint-Barthélemy

CONTACTS

CHAMBRE ECONOMIQUE
MULTIPROFESSIONNELLE
Établissement Public Territorial
de la Collectivité de Saint-Barthélemy
59 rue Samuel Fahlberg, Gustavia,
97133 Saint-Barthélemy
Tél.: 05 90 27 12 55
Port: 06 90 68 51 04

gregory.guerot@cemstbarth.com

Siret : 130 004 708 00025 N° d'activité: 95 9700165497 GG – Version 02 – 01/01/2022





AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITÉ DES RÉSEAUX (AIPR) : ENCADRANTS / CONCEPTEURS



LA FORMATION

Les travaux effectués à proximité des canalisations constituent les causes les plus fréquentes des agressions des canalisations. Des dispositions ont été prises pour les prévenir : il s'agit de la réforme anti-endommagement.

La réforme anti-endommagement a été votée en 2010 dans le cadre de la loi Grenelle 2. Cette réforme, également appelée réforme DT / DICT, est entrée en vigueur le 1er juillet 2012.

L'AIPR ou l'obligation de compétences pour les personnels intervenant à proximité des réseaux est applicable depuis le 1er janvier 2018. Dans le cadre de la réforme « anti-endommagement », cette mesure vise à réduire les risques ainsi que les dommages aux réseaux aériens ou enterrés qui peuvent survenir lors de travaux à proximité.

Concrètement, cela signifie que l'employeur, qu'il soit privé ou public, devra délivrer une AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) aux agents ou salariés intervenant dans la préparation ou l'exécution de travaux à proximité des réseaux.

Cette formation s'adresse aux profils :

- **«encadrant»** : salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux). Pour tout chantier de travaux, au moins un salarié de l'exécutant de travaux doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR « encadrant ».
- **«concepteur»** : salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux. Pour tout projet de travaux, au moins un salarié du maître d'ouvrage ou de l'organisme intervenant pour son compte, doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR « concepteur ». En outre, pour tout prestataire en localisation des réseaux ou en récolement de réseaux neufs voulant être certifié, au moins une personne doit être titulaire d'une AIPR « concepteur ».



LES OBJECTIFS

- · Identifier et éviter les risques d'endommagement et les conséquences qui pourraient en résulter pour la sécurité des personnes et des biens, pour la protection de l'environnement et pour la continuité de fonctionnement de ces ouvrages
- · Rapprocher le contenu réglementaire de la réforme DT-DICT des exigences de l'examen AIPR
- · Maximiser ses chances de réussite au QCM AIPR Encadrement de chantiers de travaux (Encadrant)
- · Renforcer la prise en compte des mesures techniques liées au décret anti endommagement dans son projet de travaux
- Maximiser ses chances de réussite au QCM AIPR
 Préparation et conduite de projet (Concepteur)

NIVEAUX D'HABILITATION CIBLES

B0-H0-H0V









· CONTEXTE ET RÉGLEMENTATION

- Présentation et objectifs de la formation
- Contexte et enjeux de la réglementation
- L'analyse des statistiques d'accidentologie
- Les obligations des différents acteurs
- Les procédures mises en place (DT suivie par DICT ; DT-DICT conjointe, ATU)
- Les différents principes généraux de prévention selon les types de travaux
- Les sanctions applicables
- Pourquoi une AIPR ?

· LA MISE EN OEUVRE DU CHANTIER

- Les documents nécessaires sur un chantier
- Les piquetages et marquages au sol
- Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux
- Le guide technique : présentation et mode d'emploi
- Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier
- Les consignes spécifiques pour les travaux urgents

· SAVOIR PRÉPARER SON INTERVENTION

- Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques
- Les différentes classes de plan
- Lectures de plan et nomenclature des réseaux
- Les méthodes existantes pour le repérage des réseaux
- Règles de sécurité lors de travaux à proximité des réseaux

TRAVAILLER À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

- Prévoir la présence obligatoire éventuelle des exploitants
- Fournir les moyens de protection collective et individuelle
- Anticiper les situations potentiellement dangereuses
- Les règles pour les branchements
- Les conditions de recours à l'arrêt de chantier
- L'obligation de récolement

• EN CAS D'ANOMALIES

- Mesures à respecter en cas d'accrochage
- La règle des 4A
- Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise

PROFIL FORMATEUR

Les intervenants ont une formation adaptée, une expérience professionnelle appropriée, et sont dotés d'un véritable sens de la pédagogie.



MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Outils :

 Salle adaptée pour recevoir une formation, paper-
- board, moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités, diaporamas, vidéo, PowerPoint
- · Le formateur s'appuiera sur des cas pratiques et des exercices pratiques et mise en situation sur un site
- Ordinateur portable fourni par le stagiaire ou le Centre de Formation
- · Accès à la plateforme gouvernementale permettant l'examen

Méthode:

Formation interactive, basée sur une présentation du formateur, des échanges avec les stagiaires et des mises en situation via des cas pratiques et des exercices.

Évaluation :

· Évaluation théorique sous la forme d'un QCM en ligne, sur une plateforme gouvernementale.

2

PUBLIC CONCERNÉ

- · Personne assurant l'encadrement sous la direction du responsable de projet : conducteur de travaux, chargé d'études, personnel de bureaux de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maître d'ouvrages, personnel de maîtrise d'ouvrage, personnel réalisant la détection et le géoréférencement de réseaux
- · Personne assurant l'encadrement des travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens : chef d'équipe, chef de chantier, conducteur de travaux.

LA DURÉE

La formation AIPR se déroule sur 1 jour soit 7 heures.

PRÉ-REQUIS Le participant doit obligatoire-

ment comprendre et lire suffisant le français pour assimiler les informations de sécurités et effectuer le test QCM à la fin de la formation, donnant lieu à la validation de son AIPR ou son échec.

Le nombre de participants est limité à 4 minimum et 10 maximum par session.



FINALITÉ

- · Attestation de compétences, relative à l'intervention à proximité des réseaux si réussite à l'examen
- · Certificat de réalisation de formation

Cette formation fait l'objet d'une mesure de satisfaction globale des stagiaires rentrant dans le cadre de la certification Qualiopi de l'établissement.

LE COÛT & LA DATE

La tarification et la date sont disponible sur demande. N'oubliez pas qu'il existe différents systèmes de financement de vos actions de formation. Le Centre de Formation vous accompagne dans vos démarches POUR VOUS INSCRIRE,

NOUS VOUS INVITONS À COMPLÉTER LE BULLETIN D'INSCRIPTION QUE VOUS TROUVEREZ EN ANNEXE A NOUS ENVOYER PAR COURRIEL À gregory.guerot@cemstbarth.com